



AXA Fondation
Prévoyance professionnelle

Rapport annuel 2021

AXA Fondation Prévoyance
professionnelle, Winterthur

Avant-propos de la présidente du Conseil de fondation	4 – 5
Portrait de la Fondation	6 – 7
Facts & Figures	8 – 9
Bilan	11
Compte d'exploitation	12 – 13
Annexe aux comptes annuels	15 – 44
Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	46 – 47

«Concrètement, nous avons développé notre Fondation et posé d'importants jalons qui nous permettent d'envisager l'avenir avec sérénité.»

Gabriela Grob Hügli
Présidente du Conseil de fondation
AXA Fondation Prévoyance professionnelle,
Winterthur

Avant-propos de la présidente du Conseil de fondation sur le rapport annuel 2021

Chère lectrice, cher lecteur,

Stabilité financière, rémunération attrayante de votre avoir de vieillesse et stratégie durable et transparente de la caisse de pension, voilà ce qui vous attend chez nous. Un objectif que le Conseil de fondation d'AXA Fondation Prévoyance professionnelle n'a jamais perdu de vue en 2021 également, malgré une année marquée comme la précédente par la crise sanitaire et un environnement de placement volatil. Concrètement, nous avons développé notre Fondation et posé d'importants jalons qui nous permettent d'envisager l'avenir avec sérénité.

Nous avons en particulier renforcé davantage les bases financières de la Fondation et travaillé intensément au déploiement de sa stratégie.

Amélioration de chiffre-clés financiers déterminants

À la fin de 2021, le taux de couverture de la Fondation s'élevait à 111,9% (selon l'art. 44 OPP 2), ce qui correspond à une hausse de près de 3 points de pourcentage par rapport à l'année précédente (109,0%). Dans le même temps, la réserve de fluctuation de valeur a été renforcée de quelque 996 millions CHF pour atteindre 3 018 millions CHF environ. Cette réserve, qui est alimentée lorsque la situation boursière est favorable et une fois que tous les engagements ont été remplis, sert à compenser les périodes de faibles rendements. Elle est actuellement constituée à hauteur de 78,9%, et la Fondation dispose donc d'une bonne assise financière pour faire face à des phases de turbulences sur les marchés financiers. Le passage aux bases techniques LPP 2020 contribue aussi de manière significative à garantir à long terme la stabilité financière

«Nous avons donc toutes les raisons d'être pleinement satisfaits de cet excellent exercice.»

de la Fondation. Ces bases techniques tablent sur une légère augmentation de l'espérance de vie des personnes assurées en Suisse et sur une diminution du nombre de nouveaux cas d'invalidité. Leur application nous a permis de dégager des capitaux de prévoyance libres, que nous avons en partie affectés à une nouvelle provision pour risque liés aux bases. Celle-ci nous permettra d'atténuer les effets financiers d'éventuelles évolutions futures négatives.

Nous avons réussi non seulement à renforcer notre assise financière, mais aussi à continuer de servir une rémunération attrayante sur les avoirs de prévoyance de nos plus de 191 000 personnes assurées, soit 3% dans le régime obligatoire et 5% dans le régime surobligatoire. Nettement supérieurs au taux d'intérêt minimal LPP, ces taux s'expliquent par le bon rendement des placements de 6,9%.

Outre un nombre non négligeable d'entrées, nous avons bien entendu aussi enregistré des sorties. Étant donné que le taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2 dépasse les 110% au 31 décembre 2021, la Fondation va procéder à une liquidation partielle. Par conséquent, les personnes assurées qui seront transférées en tant que collectif dans une autre institution de prévoyance conformément aux dispositions du «Règlement applicable à la liquidation partielle de la fondation collective» auront, en plus, un droit collectif proportionnel à la réserve de fluctuation de valeur et aux provisions techniques de la Fondation. Cette liquidation partielle n'aura d'incidence ni sur la situation financière ni sur la performance de notre Fondation.

Mise en œuvre de la stratégie de la Fondation

En 2020, le Conseil de fondation a conduit un vaste processus de révision de la stratégie et de l'organisation et renforcé encore les règles de gouvernance de la Fondation, ce qui a débouché sur diverses adaptations de règlements. Nous avons aussi poursuivi le développement de notre système de contrôle interne, grâce auquel nous garantissons le respect des prescriptions légales et réglementaires et surveillons nos prestataires de manière efficace.

AXA Fondation Prévoyance professionnelle est la plus grande fondation collective semi-autonome de Suisse. Elle présente une structure d'âge très favorable, des engagements de rentes comparativement faibles et une part élevée d'avoirs de prévoyance surobligatoires. Soucieux de préserver ces bases solides et les prestations promises aux personnes assurées actives, le Conseil de fondation a pris le parti d'une croissance visant à consolider et, si possible, à améliorer encore l'excellente situation de la Fondation. Pour cela, nous avons mené une réflexion intense pour définir clairement les exigences qualitatives de cette croissance. Ces exigences seront réexaminées chaque année et adaptées si nécessaire.

Par ailleurs, nous nous sommes penchés sur notre stratégie de placement. En tant que fondation collective semi-autonome, notre Fondation supporte elle-même le risque de placement. C'est pourquoi le Conseil de fondation veille scrupuleusement à investir les actifs de la Fondation de manière à la fois sûre et rentable. Après une analyse approfondie, nous avons introduit de nouvelles classes d'actifs qui amélioreraient encore le rapport risque/rendement grâce à une plus grande diversification.

Nous avons donc toutes les raisons d'être pleinement satisfaits de cet excellent exercice, au cours duquel nous avons



Gabriela Grob Hügli
Présidente du Conseil de fondation
AXA Fondation Prévoyance
professionnelle, Winterthur

réussi à renforcer la sécurité financière de notre Fondation et à mettre en œuvre d'importantes mesures stratégiques. La composition pour ainsi dire inchangée du Conseil de fondation est un gage de continuité et de fiabilité, que ce soit dans les trois comités consultatifs de la Fondation ou dans le Conseil de fondation dans son ensemble.

Nous sommes heureux de poursuivre sur la voie du succès et remercions toutes les personnes assurées et tous nos partenaires pour la confiance qu'ils accordent à AXA Fondation Prévoyance professionnelle.

G. Grob Hügli

Gabriela Grob Hügli
Présidente du Conseil de fondation
AXA Fondation Prévoyance
professionnelle, Winterthur

Composition du Conseil de fondation pour le mandat allant de 2021 à 2024



Gabriela Grob Hügli (présidente)
Représentante des salariés

Procap, Olten
Avocate et collaboratrice



Christoph Burkhalter
Représentant des salariés

Avaloq Evolution AG, Zurich
Head of Engage & Wealth



Hanspeter Herger
Représentant des salariés

x-plus services Sàrl, Engelberg
Responsable de projet



Bodo Möller
Représentant des salariés

Google Switzerland GmbH, Zurich
Ingénieur logiciel



Christoph Senti (vice président)
Représentant des employeurs

Christoph Senti AG, Altstätten
Partenaire



Urs Flück
Représentant des employeurs

Mathys AG Bettlach, Bettlach
CFO



Elisabeth Meyerhans Sarasin
Représentante des employeurs

Meyerhans & Partner GmbH, Zurich
Directrice



Massimo Tognola
Représentant des employeurs

Fidam Servizi SA, Chiasso
Propriétaire

Portrait de la Fondation

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la Fondation. Il se compose de huit membres, répartis de manière paritaire entre les représentants des employés et des employeurs. Il définit la stratégie, surveille sa mise en œuvre, assume la responsabilité des placements et assure le développement durable de la Fondation ainsi que son indépendance. Il a confié la gestion et l'administration de la Fondation à AXA Vie SA, qui est responsable de la direction opérationnelle et de la mise en œuvre des décisions du Conseil de fondation.

À cette fin, AXA Vie SA met à disposition une gérante indépendante et une gérante adjointe à plein temps.

Les entreprises affiliées et les assurés profitent du solide partenariat et des avantages du modèle semi-autonome à bien des égards: taux d'intérêt supérieur, niveau de sécurité élevé et très bon rapport prix-prestations.



Sandra Gisin
Gérante



Esther Jacomet
Gérante adjointe

Facts & Figures 2021

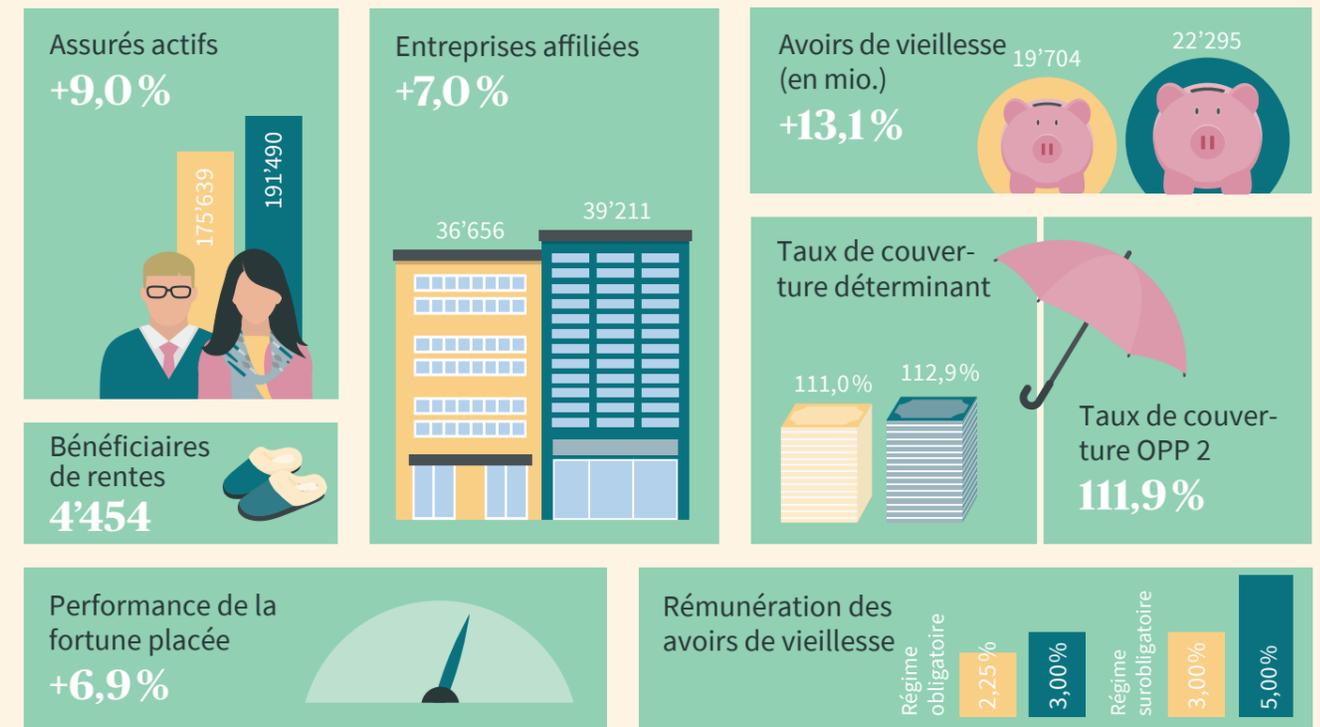
Comptant plus de 191'000 assurés et plus de 39'000 entreprises affiliées, AXA Fondation Prévoyance professionnelle est la plus grande fondation collective semi-autonome de Suisse.

Notre Conseil de fondation a pour priorité absolue de garantir à long terme les avoirs de vieillesse et les prestations de prévoyance de nos assurés. Ne perdant pas de vue cet objectif, nous articulons notre stratégie autour de quatre grands axes.

- **Rémunération attrayante et durable des avoirs de vieillesse:** pour fixer nos taux d'intérêt, nous ne nous basons pas uniquement sur le marché des placements à court terme, mais tenons également compte des évolutions à moyen et à long terme, ce qui nous permet d'absorber les fluctuations et de garantir la stabilité et la durabilité. Nous pouvons ainsi rémunérer les avoirs de vieillesse de nos assurés à un taux supérieur à la moyenne dans le régime tant obligatoire que surobligatoire et augmenter de cette façon leur patrimoine de prévoyance.

- **Contrôle des risques et suivi des placements rigoureux:** le Conseil de fondation définit une stratégie de placement durable et surveille les investissements avec rigueur. Ce faisant, il place l'accent exclusivement sur l'intérêt de nos assurés. Le comité Liability et de placement est responsable de la bonne exécution des processus. Au besoin, nous faisons également appel à l'expertise de spécialistes techniques externes.
- **Règles de gouvernance claires de la Fondation:** nous assumons la responsabilité qui nous est confiée avec une grande rigueur et un fort engagement dans le seul intérêt de nos assurés. À cette fin, nous mettons en œuvre une structure de gouvernance moderne, avec des compétences clairement définies sur le plan à la fois stratégique et opérationnel.

- **Grande transparence à l'égard des assurés:** nous attachons beaucoup d'importance à ce que les décisions du Conseil de fondation soient parfaitement claires. C'est pourquoi, par exemple, nous avons adopté un modèle de rémunération transparent qui facilite la compréhension des décisions concernant les intérêts servis sur les avoirs de vieillesse. Toute la communication de la Fondation est proactive et transparente. En outre, le portail de prévoyance d'AXA permet à nos assurés d'accéder quand ils le souhaitent à toutes les informations pertinentes.



Comptes annuels 2021

Bilan

en CHF	Index de l'annexe	31.12.2021	31.12.2020
Actifs			
Placements de la fortune de la Fondation	6.4	29'239'146'690.37	25'137'280'882.21
Placements de la fortune des caisses de prévoyance			
Custom Invest	6.4	8'357'425.04	8'974'053.07
Créances	7.1.1	10'045'415.48	12'328'021.08
Avoirs auprès d'AXA Vie SA	7.1.2	19'060'810.79	23'700'870.51
Créances auprès des employeurs affiliés	6.11.1	195'615'483.01	161'407'959.35
./. Ducroire		-992'660.00	-624'300.00
Compte de régularisation actif	7.1.3	14'233'914.60	13'085'373.45
Total des actifs		29'485'467'079.29	25'356'152'859.67
Passifs			
Engagements		674'717'361.24	633'611'340.31
Prestations de libre passage et rentes	7.2.1	621'962'137.16	581'319'216.20
Cotisations des employeurs affiliés versées d'avance		42'422'118.22	42'781'924.25
Autres dettes	7.2.2	10'333'105.86	9'510'199.86
Compte de régularisation passif	7.2.3	53'294'421.21	11'915'918.39
Réserves de cotisations des employeurs	6.11.2	255'135'844.28	237'077'972.39
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation		255'135'844.28	237'077'972.39
Provisions non techniques		0.00	0.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		25'396'598'072.15	22'358'392'463.83
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3.1	22'295'041'486.38	19'704'403'009.03
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.5.1	1'611'218'383.76	1'075'283'144.94
Provisions techniques	5.6.1	1'253'478'855.85	1'174'855'736.85
Provision pour rémunérations supplémentaires	5.6.2	236'859'346.16	403'850'573.01
Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	6.3.1	3'018'342'706.25	2'021'973'757.63
Fonds libres des caisses de prévoyance	7.2.4	87'378'674.16	93'181'407.12
Fonds libres en début de période		93'181'407.12	78'965'484.08
Variation des fonds libres provenant de reprises et de transferts		26'868'853.30	33'954'847.53
Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)		-32'671'586.26	-19'738'924.49
Fonds libres de la Fondation		0.00	0.00
Situation en début de période		0.00	0.00
Excédent des produits de la Fondation		0.00	0.00
Total des passifs		29'485'467'079.29	25'356'152'859.67

Compte d'exploitation

en CHF	Index de l'annexe	2021	2020
Cotisations, apports ordinaires et autres		2'205'781'477.93	2'023'007'152.48
Cotisations des salariés	7.3.1	834'003'650.30	752'940'084.51
Cotisations des employeurs	7.3.1	1'068'642'802.18	963'821'532.58
dont prélèvement des réserves de cotisations des employeurs pour le financement de cotisations	6.11.2	-51'871'591.50	-46'322'155.53
dont financées par des subsides du fonds de garantie LPP		-16'482'741.85	-15'864'551.95
Apports uniques et rachats		278'643'281.31	280'528'615.71
Autres apports uniques		1'703'298.10	6'046'639.84
Apports dans les réserves de cotisations des employeurs	6.11.2	74'637'187.24	65'969'404.47
Subsides du fonds de garantie LPP		16'505'592.15	15'887'582.85
Prestations d'entrée		2'972'587'479.43	3'720'958'185.46
Apports de libre passage		2'842'701'365.60	3'603'589'064.90
Apports liés à la reprise de prestations		41'772'690.11	40'579'050.10
Apports liés à la reprise d'effectifs d'assurés	7.3.2	44'081'027.23	36'540'923.41
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		44'032'396.49	40'249'147.05
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		5'178'368'957.36	5'743'965'337.94
Prestations réglementaires		-1'161'660'599.33	-1'033'222'420.26
Rentes de vieillesse	7.3.3	-464'878'793.30	-447'590'735.56
Rentes de survivants	7.3.4	-67'155'701.20	-65'409'252.65
Rentes d'invalidité		-83'820'961.63	-80'782'212.35
Prestations en capital à la retraite		-441'831'003.40	-395'655'590.20
Prestations en capital en cas de décès ou d'invalidité		-103'974'139.80	-43'784'629.50
Prestations de sortie		-2'118'341'060.85	-2'000'567'115.08
Prestations de libre passage en cas de sortie		-1'971'423'830.65	-1'888'226'858.55
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	7.3.2	-17'212'173.93	-2'586'075.88
Transfert de réserves de cotisations des employeurs lors de départs de caisses de prévoyance	6.11.2	-3'651'799.40	-5'211'002.85
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	7.3.5	-105'964'881.77	-83'895'433.40
Valeurs de restitution liées aux transferts de prestations		-20'088'375.10	-20'647'744.40
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-3'280'001'660.18	-3'033'789'535.34
Constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations		-3'083'132'333.51	-3'786'772'577.26
Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs (net)		-1'811'415'912.83	-2'580'869'837.43
Variation du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (net)		-535'935'238.82	-578'158'527.60
Variation des fonds libres provenant de reprises et de transferts		-26'868'853.30	-33'954'847.53
Dissolution/constitution de provisions techniques		88'368'107.85	-122'391'484.00
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs		-779'222'564.52	-457'736'179.83
Constitution des réserves de cotisations des employeurs		-18'057'871.89	-13'661'700.87

en CHF	Index de l'annexe	2021	2020
Produits de prestations d'assurance		701'924'434.04	703'492'765.47
Prestations d'assurance	7.3.6	680'136'390.79	661'722'552.82
Parts d'excédent des assurances	5.7	21'788'043.25	41'770'212.65
Charges d'assurance		-359'609'485.04	-373'779'900.65
Primes d'épargne		-353'777.90	-142'402.30
Primes de risque		-229'202'925.15	-204'254'399.80
Primes de coûts	7.3.7	-91'661'348.05	-88'683'198.40
Primes uniques aux assurances		-28'097'445.29	-71'249'555.05
Cotisations au fonds de garantie LPP		-10'293'988.65	-9'450'345.10
Résultat net de l'activité d'assurance		-842'450'087.33	-746'883'909.84
Résultat net des placements	6.9	1'808'755'651.28	1'121'727'595.22
Résultat des placements de la Fondation		1'957'695'273.73	1'226'620'753.31
Résultat des placements des caisses de prévoyance Custom Invest		365'676.64	39'524.56
Autres produits de capitaux		-1'290'201.03	-1'781'820.00
Frais d'administration des placements	6.10.1	-148'015'098.06	-103'150'862.65
Autres produits		3'703'172.05	4'987'006.69
Produits de prestations fournies	7.3.8	2'412'603.70	2'406'674.51
Produits divers	7.3.9	1'290'568.35	2'580'332.18
Autres frais	7.3.10	-1'876'471.91	-2'634'831.13
Frais d'administration	7.3.7	-4'434'901.73	-3'728'786.90
Frais d'administration généraux		-4'102'600.43	-3'391'849.05
Honoraires de l'organe de révision		-81'410.45	-81'841.25
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle		-94'529.50	-82'785.85
Émoluments des autorités de surveillance		-156'361.35	-172'310.75
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur		963'697'362.36	373'467'074.04
Constitution de la réserve de fluctuation de valeur de la Fondation		-996'368'948.62	-393'205'998.53
Excédent des charges		-32'671'586.26	-19'738'924.49
Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)	7.3.11	-32'671'586.26	-19'738'924.49
Excédent des produits de la Fondation	7.3.12	0.00	0.00

Annexe aux comptes annuels 2021

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Le 8 juin 1984, la «Winterthur» Société d'Assurances sur la Vie à Winterthur a créé, sous le nom de Fondation «Winterthur» pour la prévoyance professionnelle obligatoire, une fondation au sens des articles 80 ss du code civil suisse. Le nom actuel de la société fondatrice est: AXA Vie SA. Le nom actuel de la Fondation est: AXA Fondation Prévoyance professionnelle, Winterthur (IDE: CHE-109.691.681 RC).

La Fondation a son siège à Winterthur. Ses activités s'étendent à toute la Suisse.

La Fondation vise à garantir la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité. Elle protège, dans la mesure définie dans ses règlements, les salariés et les employeurs des entreprises qui lui sont affiliées contre les conséquences économiques de la perte de gain consécutive à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Elle verse des prestations conformes aux dispositions régissant la prévoyance professionnelle obligatoire et offre également des plans de prévoyance qui dépassent les prescriptions minimales de la loi.

Les indépendants peuvent, eux aussi, s'affilier à la Fondation au moyen d'une solution de prévoyance d'association professionnelle.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich sous le numéro d'ordre ZH.1431 et verse des cotisations au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements	Édition	Nouvelle édition
Acte de fondation	2020	
Règlement électoral du Conseil de fondation	01.01.2019	
Règlement d'organisation de la Fondation	01.01.2021	01.10.2021
Règlement sur les conflits d'intérêts	01.09.2020	
Règlement applicable aux délégués d'organisations externes	01.09.2020	
Règlement d'organisation de la commission de prévoyance du personnel et de la commission de prévoyance d'association professionnelle	01.01.2021	01.04.2021
Règlement de prévoyance/plans de prévoyance	01.01.2021	01.01.2022
Directives relatives à l'encouragement à la propriété du logement	01.01.2021	01.01.2022
Règlement de placement - Annexes 1 et 4	01.07.2020	
Règlement de placement Custom Invest	01.07.2020	01.04.2021
Règlement relatif à la participation aux excédents	01.01.2020	
Règlement applicable à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance	01.01.2019	
Règlement applicable à la liquidation partielle de la fondation collective	01.01.2019	
Règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves	31.12.2020	
Règlement des frais de gestion	01.01.2017	

1.4 Organe suprême, droit à la signature, commissions et gérance

1.4.1 Conseil de fondation

Membres	Fonction	Durée du mandat	Employeurs/salariés
Christoph Senti	Vice-président	2021 - 2024	employeurs
Urs Flück		2021 - 2024	employeurs
Elisabeth Meyerhans Sarasin		2021 - 2024	employeurs
Massimo Tognola		2021 - 2024	employeurs
Gabriela Grob Hügli	Présidente	2021 - 2024	salariés
Christoph Burkhalter		2021 - 2024	salariés
Hanspeter Herger		2021 - 2024	salariés
Bodo Möller		2021 - 2024	salariés

Les membres du Conseil de fondation disposent d'un droit de signature collective à deux.

La Fondation a mis en place les comités suivants:

1.4.2 Comité de placement

Membres	Fonction
Elisabeth Meyerhans Sarasin ¹⁾	Représentante du Conseil de fondation
Urs Flück ¹⁾	Représentant du Conseil de fondation
Hanspeter Herger ¹⁾	Représentant du Conseil de fondation
Ivana Reiss ¹⁾	Membre externe du Comité de placement
Stephan Skaanes	PPCmetrics AG, Investment Controller
Sandra Gisin	Gérante
Esther Jacomet	Gérante adjointe

¹⁾ Membres disposant du droit de vote

1.4.3 Comité de gouvernance

Membres	Fonction
Gabriela Grob Hügli ¹⁾	Représentante du Conseil de fondation
Christoph Senti ¹⁾	Représentant du Conseil de fondation
Sandra Gisin	Gérante
Esther Jacomet	Gérante adjointe

¹⁾ Membres disposant du droit de vote

1.4.4 Liability-Ausschuss

Membres	Fonction
Christoph Burkhalter ¹⁾	Représentant du Conseil de fondation
Bodo Möller ¹⁾	Représentant du Conseil de fondation
Massimo Tognola ¹⁾	Représentant du Conseil de fondation
Christoph Plüss	Allvisa AG, expert en prévoyance professionnelle
Sandra Gisin	Gérante
Esther Jacomet	Gérante adjointe

¹⁾ Membres disposant du droit de vote

1.4.5 Commissions de prévoyance du personnel (CPP) / Commission de prévoyance d'association professionnelle (CPA)

Organes de gestion paritaires des caisses de prévoyance gérées séparément pour chaque employeur affilié ou chaque association professionnelle affiliée. Les Commissions de prévoyance sont composées d'un nombre égal de représentants des salariés et de représentants des employeurs.

1.4.6 Gérance

Gérante	Sandra Gisin, AXA Vie SA
Gérante adjointe	Esther Jacomet, AXA Vie SA
Gérance, administration, comptabilité et distribution	AXA Vie SA, Winterthur

1.5 Expert, organe de révision, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Partenaire contractuel: Allvisa AG, Zürich Expert exécutant: Christoph Plüss, expert agréé en matière de prévoyance professionnelle selon l'art. 52d LPP
Organe de révision	KPMG SA, Zurich
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich (BVS)

1.6 Employeurs affiliés (nombre de contrats d'affiliation)	2021	2020	Variation en %
État au 01.01	36'656	34'363	6,67
Entrées	3'913	3'959	
Sorties	-1'358	-1'666	
État au 31.12	39'211	36'656	6,97

2 Membres actifs et bénéficiaires de rentes

2.1 Assurés actifs	2021	2020	Variation en %
État au 01.01	175'639	154'301	13,83
Entrées	56'149	61'006	
Sorties	-40'298	-39'668	
État au 31.12	191'490	175'639	9,02

2.2 Bénéficiaires de rentes

2.2.1 Rentes prises en charge de manière autonome par la Fondation	Effectif au 31.12.2021	Entrées Sorties 2021	Effectif au 31.12.2020
Rentes de vieillesse	4'243	1'562 -31	2'712
Rentes en cas de divorce	2	1 0	1
Rentes d'enfant de retraité	174	82 -34	126
Rentes de partenaire	27	14 0	13
Rentes d'orphelin	5	4 -2	3
Rentes temporaires	3	1 0	2
État au 31.12	4'454		2'857

2.2.2 Rentes réassurées selon les principes actuariels	Effectif au 31.12.2021	Entrées		Effectif au 31.12.2020
		Sorties	2021	
Rentes de vieillesse	20'362	53	-603	20'912
Rentes en cas de divorce	28	3	0	25
Rentes d'enfant de retraité	225	12	-55	268
Rentes d'invalidité	5'186	665	-533	5'054
Rentes d'enfant d'invalidé	1'372	151	-134	1'355
Rentes de partenaire	5'278	305	-186	5'159
Rentes d'orphelin	836	103	-137	870
Rentes temporaires	3	1	0	2
État au 31.12	33'290			33'645
Total des rentes au 31.12	37'744			36'502

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Le règlement de prévoyance édicté par le Conseil de fondation constitue le cadre des plans de prévoyance proposés par les caisses de prévoyance affiliées.

Chaque caisse de prévoyance affiliée élabore un plan de prévoyance dans lequel sont fixés la nature et le montant des prestations de prévoyance ainsi que le montant et la composition des cotisations.

Taux de conversion en rente	2021	2020
Régime obligatoire (LPP)		
pour les hommes prenant leur retraite à 65 ans	6,800%	6,800%
pour les femmes prenant leur retraite à 64 ans	6,800%	6,800%
Régime subobligatoire		
pour les hommes prenant leur retraite à 65 ans	5,000%	5,000%
pour les femmes prenant leur retraite à 64 ans	4,880%	4,880%

Dans certains cas, les taux de conversion des caisses de prévoyance peuvent différer de ceux de la Fondation.

3.2 Financement, méthode de financement

Le financement de la prévoyance professionnelle est régi par les plans de prévoyance des caisses.

3.3 Parts d'excédent des assurances

Chaque année, AXA Vie SA calcule les parts d'excédent en tenant compte des dispositions de la Confédération en matière de surveillance.

Les détails relatifs à l'attribution des parts d'excédent figurent au point 5.7.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

Le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe aux comptes annuels sont conformes aux recommandations Swiss GAAP RPC 26 en matière de présentation des comptes.

4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes de comptabilité et d'évaluation sont conformes aux prescriptions légales et sont appliqués comme suit:

- Conversion de monnaies étrangères: cours au jour de clôture du bilan
- Liquidités, créances, dettes et comptes de régularisation: valeur nominale sous déduction des corrections de valeur nécessaires
- Titres: la Fondation ne détient pas de placements directs dans des titres, mais uniquement des placements collectifs. Ceux-ci sont évalués à la valeur nette d'inventaire au jour de clôture du bilan.
- Capital de prévoyance des assurés actifs, capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes et provisions techniques: conformément aux dispositions du règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves ainsi qu'aux calculs de l'expert en matière de prévoyance professionnelle.
- Objectif de la réserve de fluctuation de valeur: conformément au Règlement de placement, la réserve de fluctuation de valeur est calculée selon la méthode d'analyse financière (méthode «value at risk»).

4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes

Aucune

5 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques actuariels d'invalidité et de décès sont réassurés dans le cadre d'un contrat d'assurance collective conclu avec AXA Vie SA. Depuis 2019, la Fondation assume de manière autonome les rentes de vieillesse et les rentes de survivants qui leur sont liées. La Fondation assume les risques correspondants.

5.2 Actifs et passifs provenant de contrats d'assurance

Les actifs et les passifs provenant de contrats d'assurance correspondent à la réserve mathématique découlant du contrat d'assurance collective. Ils ne sont pas portés au bilan.

Évolution des actifs et des passifs provenant de contrats d'assurance	2021 CHF	2020 CHF
État au 01.01	6'655'143'936.00	6'820'160'101.00
Variation de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	-185'051'094.00	-165'016'165.00
État au 31.12	6'470'092'842.00	6'655'143'936.00

5.3 Évolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs

Le capital de prévoyance des assurés actifs correspond aux avoirs de vieillesse réglementaires des personnes assurées.

5.3.1 Évolution des avoirs de vieillesse	2021 CHF	2020 CHF
État au 01.01	19'704'403'009.03	16'665'796'991.77
Bonifications de vieillesse	1'614'571'843.04	1'459'549'414.96
Bonifications de vieillesse découlant des libérations de paiement des cotisations d'épargne	41'506'295.86	40'245'445.25
Apports uniques et rachats	278'643'281.31	280'528'615.71
Apports de libre passage	2'842'701'365.60	3'603'589'064.90
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	44'032'396.49	40'249'147.05
Revalorisation du montant minimum des prestations de libre passage en cas de sortie	9'950.25	176'191.50
Autres apports ¹⁾	38'815'245.45	20'479'738.26
Prestations de libre passage en cas de sortie	-1'971'423'830.65	-1'888'226'858.55
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-105'964'881.77	-83'895'433.40
Dissolution pour cause de retraite (report dans le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes)	-477'036'098.05	-460'008'880.95
Prestations en capital en cas de retraite et de décès; autres	-494'439'654.70	-431'816'607.30
Rémunération des avoirs de vieillesse	779'222'564.52	457'736'179.83
État au 31.12	22'295'041'486.38	19'704'403'009.03

¹⁾ Le poste «Autres apports» comprend les apports provenant de la répartition de fonds libres ainsi que d'autres apports découlant de mutations non précisés à d'autres postes.

5.3.2 Rémunération des avoirs de vieillesse

	2021	2020
Rémunération des avoirs de vieillesse selon la LPP	1,00%	1,00%
Rémunération supplémentaire des avoirs de vieillesse selon la LPP ¹⁾	2,00%	1,25%
Rémunération totale des avoirs de vieillesse selon la LPP	3,00%	2,25%
Rémunération des avoirs de vieillesse subobligatoires	1,00%	1,00%
Rémunération supplémentaire des avoirs de vieillesse subobligatoires ¹⁾	4,00%	2,00%
Rémunération totale des avoirs de vieillesse subobligatoires	5,00%	3,00%

¹⁾ dont 1,00% comme l'année précédente provenant de prélèvements sur la provision dédiée aux rémunérations supplémentaires, voir aussi le point 5.6.2. Les dispositions de l'art. 46 OPP 2 ont été respectées.

5.4 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
Total des avoirs de vieillesse selon la LPP (calcul de conformité)	10'781'843'567.08	9'827'760'246.37
Taux d'intérêt minimal LPP défini par le Conseil fédéral	1,00%	1,00%

5.5 Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes et de la réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes

5.5.1 Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes placé de façon autonome	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
Rentes de vieillesse	1'595'882'709.14	1'065'228'718.03
Rentes en cas de divorce	540'312.88	256'682.45
Rentes d'enfant de retraité	6'580'854.62	4'721'433.34
Rentes de partenaire	8'000'922.34	4'881'036.98
Rentes d'orphelin	140'521.37	95'269.72
Rentes temporaires	73'063.41	100'004.42
État au 31.12	1'611'218'383.76	1'075'283'144.94
Nombre de rentes (détails, voir le point 2.2.1)	4'454	2'857

5.5.2 Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes placé de façon autonome	2021 CHF	2020 CHF
État au 01.01	1'075'283'144.94	497'124'617.34
Transfert des avoirs de vieillesse lors du départ à la retraite	477'036'098.05	460'162'495.90
Constitution liée aux reprises de rentes	16'692'996.20	1'660'362.90
Constitution liée aux augmentations de rentes	531'022.01	391'141.60
Constitution pour prestations spécifiques des caisses de prévoyance (financée au moyen des provisions des caisses de prévoyance)	1'021'284.95	1'225'638.30
Versements de rentes	-66'847'950.30	-37'866'495.10
Dissolution en vue de versements en capital	-549'064.00	0.00
Pertes liées aux départs à la retraite à la charge de la fondation	124'029'623.31	102'202'290.00
Rémunération ¹⁾	26'865'015.29	13'758'567.92
Effet résultant de la modification des bases techniques	-41'423'759.04	30'827'012.48
Bénéfices/pertes techniques, autres variations	-1'420'027.65	5'797'513.60
État au 31.12	1'611'218'383.76	1'075'283'144.94

¹⁾ Intérêts annuels de 1,75% comme l'année précédente sur la moyenne arithmétique entre le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes au début et à la fin de l'année.

5.5.3 Réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes réassurée conformément aux principes actuariels	31.12.2021 CHF	Constitution Dissolution 2021	31.12.2020 CHF
Rentes de vieillesse	4'819'163'155.00	15'424'352.00 -231'922'196.00	5'035'660'999.00
Rentes en cas de divorce	5'986'952.00	507'316.00 -148'140.00	5'627'776.00
Rentes d'enfant de retraité	4'162'327.00	25'765.00 -964'608.00	5'101'170.00
Rentes d'invalidité	702'557'654.00	87'043'679.00 -76'803'984.00	692'317'959.00
Rentes d'enfant d'invalidé	15'885'785.00	2'619'882.00 -2'720'808.00	15'986'711.00
Rentes de partenaire	898'702'338.00	59'415'354.00 -37'833'737.00	877'120'721.00
Rentes d'orphelin	23'579'638.00	4'456'194.00 -4'193'408.00	23'316'852.00
Rentes temporaires	54'993.00	45'327.00 -2'082.00	11'748.00
État au 31.12	6'470'092'842.00		6'655'143'936.00
Nombre de rentes (détails, voir le point 2.2.2)	33'290		33'645

5.5.4 Adaptation des rentes à l'évolution des prix

Les rentes de survivants et d'invalidité versées depuis 2017 dans le cadre du deuxième pilier obligatoire ont été adaptées à l'évolution des prix pour la première fois au 1er janvier 2021. Le taux d'adaptation se chiffre à 0,3% (art. 36, al. 1, LPP)

Conformément à la décision du Conseil de fondation, il n'y a pas eu d'autre adaptation facultative des rentes (art. 36, al. 2, LPP).

5.6 Composition, évolution et explication des provisions techniques

5.6.1 Provisions techniques

Provisions techniques de la Fondation	31.12.2021	Constitution Dissolution	31.12.2020
	CHF	2021	CHF
Provision pour pertes liées aux départs à la retraite	1'203'316'725.00	34'377'535.00	1'168'939'190.00
Provision pour pertes de sortie	26'025.00	-1'345.00	27'370.00
Provisions pour risque lié aux bases	45'664'235.00	45'664'235.00	0.00
État au 31.12	1'249'006'985.00		1'168'966'560.00

La provision pour pertes liées aux départs à la retraite sert à combler la lacune de financement entre l'avoir de vieillesse disponible au moment du départ à la retraite et le capital de prévoyance nécessaire à la couverture des engagements de rentes.

La provision pour pertes de sortie sert à financer la différence entre la prestation de libre passage légale et l'avoir de vieillesse de la personne assurée.

La provision pour risque lié aux bases sert à financer les augmentations du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes qui résultent de la différence entre l'évolution effective de la mortalité et celle des hypothèses prises en compte dans les bases actuarielles.

Provisions techniques des caisses de prévoyance	31.12.2021	Constitution Dissolution	31.12.2020
	CHF	2021	CHF
Provisions pour composantes de prestations supplémentaires spécifiques à chaque caisse de prévoyance	4'471'870.85	185'380.00 -1'602'686.00	5'889'176.85
État au 31.12	4'471'870.85		5'889'176.85

Total des provisions au 31.12 **1'253'478'855.85** **1'174'855'736.85**

Les calculs des provisions sont effectués conformément aux dispositions du règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves.

Les provisions ont été calculées par l'expert en prévoyance professionnelle.

5.6.2 Provision pour des caisses rémunérations supplémentaires	31.12.2021	Dissolution	31.12.2020
	CHF	2021	CHF
Provision pour rémunérations supplémentaires Fondation	236'859'346.16	-166'991'226.85	403'850'573.01
État au 31.12	236'859'346.16		403'850'573.01

Le Conseil de fondation décide chaque année du montant des rémunérations supplémentaires financées à partir de cette provision. En 2021, celui-ci représentait 1,00% comme l'année précédente des avoirs de vieillesse. Afin d'éviter un découvert ou d'y remédier, le Conseil de fondation peut décider d'utiliser tout ou partie de la provision pour rémunérations supplémentaires. La provision doit être entièrement épuisée d'ici au 31 décembre 2023.

5.7 Parts d'excédent des assurances

En 2021, AXA Vie SA a versé des parts d'excédent issues du contrat d'assurance collective pour un montant totalisant 21'788'043.25 CHF:

- part d'excédent de 18'016'639.00 CHF issue du processus de risque. Conformément au règlement relatif à la participation aux excédents, ce montant a été attribué aux fonds de la Fondation.
- part d'excédent de 3'770'267.00 CHF issue du processus de risque pour les caisses de prévoyance avec formule d'excédents individuelle (formule de bonus).
- un montant de 1'137.25 CHF provenant de mutations rétroactives.

	2021	2020
	CHF	CHF
Total des parts d'excédent de l'assurance	21'788'043.25	41'770'212.65
Montant affecté aux fonds de la Fondation	18'016'639.00	40'625'845.00
Montant porté au crédit des caisses de prévoyance	3'771'404.25	1'144'367.65

5.8 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle de la société Libera SA a été établie le 17 mai 2019 pour le 1^{er} janvier 2019. Il en ressort notamment que:

- Les provisions techniques ont été calculées conformément aux bases techniques LPP 2015 avec tables de génération, au taux d'intérêt technique de 2,00%.
- L'utilisation des bases techniques LPP 2015 avec tables de génération est considérée comme appropriée.
- Le taux d'intérêt technique de 2,00% utilisé pour déterminer les provisions techniques est actuellement considéré comme approprié.
- Compte tenu de la fortune de prévoyance de 17'564'365'557 CHF et du capital de prévoyance de 16'524'027'469 CHF, le taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2 s'élève à 106,3% au 1^{er} janvier 2019.
- Les provisions techniques sont conformes au règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves de fluctuation de valeur. La réserve de fluctuation de valeur n'a toutefois pas pu être constituée conformément à son objectif.
- Le taux d'intérêt technique de référence selon la DTA 4 valable pour les comptes annuels 2018 s'élève à 2,00% et correspond au taux d'intérêt technique de la Fondation.
- Le taux de couverture économique calculé sur la base de la courbe des taux utilisée pour le Test suisse de Solvabilité (SST) et des tables générationnelles LPP 2015 s'élève à 100,0% au 1^{er} janvier 2019.
- L'évaluation globale des risques met en évidence un risque moyen pour la stabilité financière à long terme de la Fondation.
- Les dispositions réglementaires actuarielles examinées relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales.
- Le contrat d'assurance collective conclu avec AXA Vie SA inclut la réassurance congruente des risques de décès et d'invalidité. À partir du 1^{er} janvier 2019, la Fondation assume elle-même le risque de longévité. Une provision technique pour composantes de prestations supplémentaires spécifique à chaque caisse de prévoyance est constituée.
- Au 1^{er} janvier 2019, la Fondation offre une sécurité suffisante et peut remplir ses obligations actuarielles. Elle satisfait ainsi aux exigences de l'art. 52e, al. 1, LPP.

Conformément à la directive de la CHS PP D - 01/2021 «Exigences de transparence et de contrôle interne pour les institutions de prévoyance en concurrence entre elles» qui est entrée en vigueur le 1er mars 2021 et s'applique pour la première fois à l'exercice 2021, l'expert en prévoyance professionnelle établira désormais chaque année une expertise actuarielle, pour la première fois sur la base des comptes annuels 2021 révisés.

5.9 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

5.9.1 Risques de réassurance

La Fondation a réassuré les risques actuariels d'invalidité et de décès dans le cadre d'un contrat d'assurance collective conclu avec AXA Vie SA. Les bases techniques de la Fondation se fondent sur le tarif d'assurance-vie collective d'AXA Vie SA en vigueur et approuvé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

5.9.2 Risques assumés de façon autonome par la Fondation

Dans le cadre des solutions de prévoyance avec placement autonome de la fortune mises en place en 2019, la Fondation sert les rentes de vieillesse en cours et les rentes de survivants qui y sont liées à ses propres risques. Les calculs actuariels sont effectués selon des principes reconnus à l'aide des bases techniques LPP 2020 (année précédente: LPP 2015), des tables de génération et d'un taux d'intérêt technique de 1,75% comme l'année précédente. Font exception les rentes transférées dans le cadre d'une nouvelle affiliation, qui sont estimées à l'aide du taux d'intérêt technique utilisé pour le calcul de la somme de rachat, pour autant que celui-ci ne soit pas supérieur au taux d'intérêt technique de la Fondation.

5.10 Modification des bases et hypothèses techniques

5.10.1 Risques de réassurance

Les tarifs d'AXA Vie SA approuvés par la FINMA et déterminants pour la Fondation ont été adaptés pour l'année 2021. Dans l'ensemble, la prime de risque pour les prestations de risque de décès et d'invalidité est demeurée pratiquement inchangée malgré l'adaptation des tarifs. Il faut noter que le montant de la prime de risque dépend non seulement du tarif de base, mais aussi d'autres facteurs tels que la branche économique à laquelle appartient l'employeur et, pour le risque d'invalidité, de l'expérience en matière de risque du cercle des personnes assurées.

5.10.2 Risques assumés de façon autonome par la Fondation

Les calculs actuariels ont été effectués au 31 décembre 2021 à l'aide des bases techniques LPP 2020 avec tables de génération (auparavant bases techniques LPP 2015 avec tables de génération).

5.11 Calcul des taux de couverture

La Fondation calcule un taux de couverture à titre de comparaison du marché et un taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2. Le taux de couverture à titre de comparaison du marché sert au Conseil de fondation pour définir la rémunération des avoirs de vieillesse. Contrairement au taux de couverture à titre de comparaison du marché, la provision pour rémunérations futures des avoirs de vieillesse est prise en compte, dans le cas du taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2, non seulement dans la fortune de prévoyance, mais aussi en tant que capital de prévoyance actuariel.

5.11.1 Taux de couverture de la Fondation à titre de comparaison du marché

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Actifs nets à la valeur de marché		
Actifs	29'485'467'079.29	25'356'152'859.67
./. Engagements	-674'717'361.24	-633'611'340.31
./. Compte de régularisation passif	-53'294'421.21	-11'915'918.39
./. Réserves de cotisations des employeurs	-255'135'844.28	-237'077'972.39
./. Fonds libres des caisses de prévoyance	-87'378'674.16	-93'181'407.12
Total des actifs nets à la valeur de marché	28'414'940'778.40	24'380'366'221.46
Capital de prévoyance actuariel		
Capital de prévoyance des assurés actifs	22'295'041'486.38	19'704'403'009.03
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	1'611'218'383.76	1'075'283'144.94
Provisions techniques	1'253'478'855.85	1'174'855'736.85
Total du capital de prévoyance actuariel	25'159'738'725.99	21'954'541'890.82
Taux de couverture de la Fondation à titre de comparaison du marché	112,9%	111,0%

5.11.2 Taux de couverture de la Fondation selon l'art. 44 OPP 2

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Actifs nets à la valeur de marché		
Actifs	29'485'467'079.29	25'356'152'859.67
./. Engagements	-674'717'361.24	-633'611'340.31
./. Compte de régularisation passif	-53'294'421.21	-11'915'918.39
./. Réserves de cotisations des employeurs	-255'135'844.28	-237'077'972.39
./. Fonds libres des caisses de prévoyance	-87'378'674.16	-93'181'407.12
Total des actifs nets à la valeur de marché	28'414'940'778.40	24'380'366'221.46
Capital de prévoyance actuariel		
Capital de prévoyance des assurés actifs	22'295'041'486.38	19'704'403'009.03
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	1'611'218'383.76	1'075'283'144.94
Provisions techniques	1'253'478'855.85	1'174'855'736.85
Provision pour rémunérations supplémentaires	236'859'346.16	403'850'573.01
Total du capital de prévoyance actuariel	25'396'598'072.15	22'358'392'463.83
Taux de couverture de la Fondation selon l'art. 44 OPP 2	111,9%	109,0%

Le taux de couverture de chaque caisse de prévoyance varie en fonction de ses fonds libres et peut dès lors différer du taux de couverture de la Fondation.

6 Explications relatives au placement de la fortune et au produit net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseiller en placement et gestionnaire de placement, règlement de placement

Le règlement de placement définit l'organisation de l'activité de placement ainsi que les principes et les directives de gestion de fortune. L'organisation dans le domaine de la gestion de fortune de la Fondation comprend le Conseil de fondation, le Comité de placement et la gérance.

Contrôleur des placements	Stephan Skaanes, PPCmetrics AG, Zurich
Spécialiste externe	Ivana Reiss

Gestion de fortune par AXA Assurances SA

(autorisée conformément à l'art. 48f, al. 4, let. g, OPP 2)

Gestionnaire de fortune	AXA Assurances SA, Winterthur
-------------------------	-------------------------------

En tant qu'institution de prévoyance professionnelle, AXA Fondation Prévoyance professionnelle met en œuvre sa stratégie de placement exclusivement au moyen de placements collectifs de capitaux (sous réserve des instruments financiers dérivés autorisés selon le règlement de placement). La Fondation est cosponsor et investisseur unique du fonds à investisseur unique «AXA Strategy Fund Professional Invest» géré par Credit Suisse Funds AG. La Fondation est aussi investie dans d'autres placements collectifs de capitaux par le biais des investissements effectués pour son compte par le gestionnaire de fortune, AXA Assurances SA. Le fonds à investisseur unique «AXA Strategy Fund Professional Invest» est un compartiment du fonds ombrelle «Fonds stratégique LPP d'AXA» lancé par Credit Suisse Funds AG. Ce fonds ombrelle s'adresse exclusivement aux investisseurs qualifiés au sens de l'art. 10, al. 3, let. a à d, LPCC.

Le fonds à investisseur unique «AXA Strategy Fund Professional Invest» investit, conformément à la stratégie de placement d'AXA Fondation Prévoyance professionnelle, en actions, en obligations, en placements immobiliers, en hypothèques et en placements alternatifs dans le cadre prescrit par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP/OPP 2). La direction de fonds Credit Suisse Funds AG surveille le respect des directives de placement par le gestionnaire de fortune AXA Assurances SA.

Direction du fonds à investisseur unique	Credit Suisse Funds AG, Zurich
--	--------------------------------

Les dispositions de l'art. 48f, OPP 2, sont respectées.

Gestionnaire de placement par catégorie de placement au 31.12.2021

Catégorie de placement	Gestionnaire de placement	Autorisation
Obligations en CHF	AXA Investment Managers Suisse SA, Zurich	FINMA (Suisse)
	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA, Petit-Lancy	FINMA (Suisse)
Obligations en ME (couvertes)	AXA Investment Managers Paris SA, Paris	AMF (France)
	PIMCO Europe GmbH, Munich, avec délégation des décisions de placement à Pacific Investment Management Company LLC, Newport Beach	BaFin (Allemagne) SEC (USA)
	JPMorgan Asset Management (UK) Limited, Londres, avec délégation des décisions de placement à JPMorgan Investment Management Inc., New York	FCA (UK) SEC (USA)
	Banque cantonale de Zurich (ZKB), Zurich	FINMA (Suisse)
Obligations Marchés émergents	AllianceBernstein Limited, Londres, avec délégation partielle à AllianceBernstein LP, New York	FCA (UK) SEC (USA)
Hypothèques en CHF	AXA Assurances SA, Winterthur	FINMA (Suisse)
Actions Suisse	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich	FINMA (Suisse)
	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA, Petit-Lancy	FINMA (Suisse)
Actions Monde (couvertes)	BlackRock Investment Management (UK) Limited, Londres	FCA (UK)
	AXA Investment Managers Paris SA, Paris	AMF (France)
	Lazard Asset Management, Londres	FCA (UK)
	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich	FINMA (Suisse)
	UBS SA, Asset Management, Zurich	FINMA (Suisse)
Actions Marchés émergents	BlackRock Investment Management (UK) Limited, Londres, avec délégation partielle des décisions de placement à BlackRock Asset Management North Asia Limited, Hong Kong	FCA (UK) SFC (Hong Kong)
	UBS SA, Asset Management, Zurich	FINMA (Suisse)
	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich	FINMA (Suisse)
Actions Monde Small Cap (couvertes)	Threadneedle Asset Management Limited, Londres	FCA (UK)
	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich	FINMA (Suisse)
Immobilier Suisse	AXA Investment Managers Suisse SA, Zurich	FINMA (Suisse)
Immobilier Monde (couvert)	AXA Investment Managers Suisse SA, Zurich	FINMA (Suisse)
	M&G Lux (M&G Limited), Luxembourg	CSSF (Lux)
	Clarion Partners, LLC, New York	SEC (USA)
	CBRE Global Investors, LLC, Los Angeles	SEC (USA)
	PGIM, Inc., New Jersey	SEC (USA)
	LaSalle Investment Management SAS, Paris	AMF (France)
Private equity	Ardian France SA, Paris	AMF (France)

Gestion des comptes / des dépôts

La gestion des comptes et des dépôts est effectuée par Credit Suisse (Suisse) SA.

6.2 Utilisation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50, al. 1 à 3, OPP 2) puisse être établi de façon concluante

En vertu du règlement de placement, les extensions des possibilités de placement au sens de l'art. 50, al. 4, OPP 2 peuvent être utilisées. Elles ne l'ont pas été pendant l'exercice sous revue.

6.3 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur de la Fondation est déterminé selon la méthode d'analyse financière. Le Conseil de fondation vérifie périodiquement, ou lorsque des événements extraordinaires l'exigent, l'adéquation de l'objectif et l'ajuste si nécessaire. Le degré de sécurité visé sur une année est de 97,5%.

Le Conseil de fondation a fixé l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur à 15% du capital de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes investi de manière autonome, des provisions techniques (sans la provision pour rémunérations supplémentaires), des réserves de cotisations des employeurs ainsi que des fonds libres des caisses de prévoyance.

6.3.1 Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
État de la réserve de fluctuation de valeur selon bilan	3'018'342'706.25	2'021'973'757.63
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	3'825'337'986.66	3'342'720'190.55
Réserve de fluctuation de valeur non constituée (déficit de réserve)	806'995'280.41	1'320'746'432.92
État de la réserve de fluctuation de valeur en % de l'objectif	78,9%	60,5%

6.3.2 Composition de la réserve de fluctuation de valeur de la Fondation constituée	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Sur les capitaux de prévoyance/provisions pour les assurés actifs	2'781'702'213.81	1'894'444'233.57
Sur les capitaux de prévoyance/provisions pour les bénéficiaires de rentes	196'101'870.67	97'563'997.75
Sur d'autres postes selon le règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves	40'538'621.77	29'965'526.30
Total	3'018'342'706.25	2'021'973'757.63

6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placement	31.12.2021		Stratégie en %	Fourchette	
	CHF	en %		% min.	% max.
Liquidités en CHF	1'018'103'095	3,48	1	0	10
Obligations en CHF	3'911'353'290	13,38	14	11	17
Hypothèques en CHF	1'112'625'384	3,81	4	0	10
Obligations en monnaies étrangères (couvertes)	3'927'033'535	13,43	14	11	17
Obligations à haut rendement (couvertes)	0	0,00	0	0	3
Obligations Marchés émergents	1'140'098'470	3,90	4	2	6
Actions Suisse	952'668'080	3,26	3	1	5
Actions Monde (couvertes)	7'128'417'454	24,37	24	21	27
Actions Monde Small Cap (couvertes)	924'203'407	3,16	3	1	5
Actions Marchés émergents	1'204'817'901	4,12	4	2	6
Infrastructure	0	0,00	0	0	3
Private equity	838'394'932	2,87	3	1	5
Private debt / crédits alternatifs	0	0,00	0	0	3
Autres placements alternatifs	0	0,00	0	0	5
Immobilier Suisse	6'115'766'503	20,92	23	18	28
Immobilier Monde (couvert)	965'664'639	3,30	3	0	5
Total des placements de la Fondation	29'239'146'690	100,00			
- dont total des actions		34,91	34	25	43
- dont monnaies étrangères (non couvertes)		11,12	11	5	17
Placements de la fortune des caisses de prévoyance Custom Invest ¹⁾	8'357'425				
Créances	10'045'415				
Avoirs auprès d'AXA Vie SA	19'060'811				
Créances auprès des employeurs affiliés	195'615'483				
./. Du croire	-992'660				
Compte de régularisation actif	14'233'915				
Total des actifs	29'485'467'079				

¹⁾ Dans le cadre d'une solution de prévoyance autorisée par le Conseil de fondation, deux caisses de prévoyance placent leurs fonds libres sous leur propre responsabilité, conformément aux dispositions du règlement de placement «Custom Invest».

Confirmation du respect des limites

Les limites fixées par les art. 54, 54a, 54b, 55 et 57 OPP 2 sont respectées.

Présentation des placements par catégorie l'année précédente

Catégorie de placement	31.12.2020		Stratégie en %	Fourchette	
	CHF	en %		% min.	% max.
Liquidités/marché monétaire	841'538'427	3,35	2	0	10
Obligations en CHF	4'139'964'420	16,47	18	15	21
Obligations en monnaies étrangères (couvertes)	4'287'842'320	17,06	17	14	20
Obligations Marchés émergents (<i>hard currency</i>)	1'022'811'448	4,07	4	2	6
Obligations à haut rendement	0	0,00	0	0	5
Emprunts convertibles	0	0,00	0	0	5
Hypothèques en CHF	1'097'129'018	4,36	3	0	10
Actions Suisse	763'237'543	3,04	3	1	5
Actions Monde (couvertes)	6'026'918'798	23,96	24	21	27
Actions Marchés émergents	754'863'436	3,00	3	1	5
Immobilier Suisse	5'292'996'596	21,06	23	18	28
Immobilier Étranger	187'318'147	0,75	0	0	5
Private equity	619'923'114	2,47	3	1	5
Placements alternatifs	102'737'615	0,41	0	0	15
Total des placements de la Fondation	25'137'280'882	100,00			
- dont total des actions		30,00	30	23	37
- dont total des placements alternatifs		2,87	3	1	15
- dont monnaies étrangères (non couvertes)		9,80	10	4	16
Placements de la fortune des caisses de prévoyance Custom Invest ¹⁾	8'974'053				
Créances	12'328'021				
Avoirs auprès d'AXA Vie SA	23'700'871				
Créances auprès des employeurs affiliés	161'407'959				
./. Du croire	-624'300				
Compte de régularisation actif	13'085'373				
Total des actifs	25'356'152'859				

¹⁾ Dans le cadre d'une solution de prévoyance autorisée par le Conseil de fondation, deux caisses de prévoyance plaçaient leurs fonds libres sous leur propre responsabilité, conformément aux dispositions du règlement de placement «Custom Invest».

Confirmation du respect des limites

Les limites fixées par les art. 54, 54a, 54b, 55 et 57 OPP 2 ont été respectées.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

La Fondation n'a aucun placement direct dans des produits financiers dérivés, mais elle a investi dans des véhicules de placements collectifs qui recourent à de tels produits. Les dispositions de l'art. 56a OPP 2 sont respectées.

6.6 Actes de nantissement

Aucun

6.7 Engagements de capital ouverts

Aucun

6.8 Valeurs de marché et cocontractants des titres en securities lending

La Fondation n'a effectué aucune opération directe de prêt et de mise en pension de titres, car elle investit exclusivement dans des placements collectifs de capitaux. Les directives de placement du fonds à investisseur unique «AXA Strategy Fund Professional Invest» définies par le Conseil de fondation excluent le prêt de titres (securities lending).

6.9 Explication du résultat net des placements	2021 CHF	2020 CHF
Résultat des placements de la Fondation	1'957'695'273.73	1'226'620'753.31
Résultat des titres	1'958'176'790.18	1'227'090'503.43
Intérêts négatifs	-481'516.45	-469'750.12
Résultat des placements des caisses de prévoyance Custom Invest	365'676.64	39'524.56
Résultat des titres	367'105.58	39'730.36
Intérêts négatifs	-1'428.94	-205.80
Autres produits de capitaux	-1'290'201.03	-1'781'820.00
Intérêts sur les avoirs/engagements auprès d'AXA Vie SA	29'685.02	-311'255.54
Intérêts sur les créances auprès des employeurs	2'806'462.88	2'154'333.08
Intérêts encaissés sur les prestations d'assurance reçues	62'397.97	153'079.49
Rémunération de prestations de libre passage/d'assurance	-4'752'111.54	-4'551'297.46
Intérêts liés à la reprise d'effectifs d'assurés	563'153.39	773'320.43
Intérêts sur les créances	211.25	0.00
Frais d'administration des placements	-148'015'098.06	-103'150'862.65
Total	1'808'755'651.28	1'121'727'595.22

Performance des placements de la Fondation	2021		
	TWR total en %	Performance du benchmark en %	Contribution en %
Liquidités en CHF (hors liquidités opérationnelles)	-0,87	-0,82	-0,02
Obligations en CHF	-1,84	-1,82	-0,30
Hypothèques en CHF	-0,52	-2,25	-0,02
Obligations en monnaies étrangères (couvertes)	-1,90	-1,77	-0,26
Obligations Marchés émergents	1,64	-1,83	0,08
Actions Suisse	24,01	23,38	0,76
Actions Monde (couvertes)	26,29	25,65	5,71
Actions Monde Small Cap (couvertes)	15,16	17,38	0,28
Actions Marchés émergents	-0,73	0,46	-0,17
Private equity	36,00	26,60	0,85
Private debt / crédits alternatifs	6,95	5,06	0,02
Immobilier Suisse	3,55	5,73	0,77
Immobilier Monde (couvert)	-0,44	5,73	-0,06
Performance, total intermédiaire		7,86	7,64
Droits et taxes, effet de couverture des devises «overlay» et autres effets			-0,71
Liquidités opérationnelles			-0,04
Performance des placements de la Fondation		7,14	6,89

La performance est déterminée selon la méthode de calcul «time-weighted rate of return» (TWR).

6.10 Explication des frais de gestion de fortune

6.10.1 Frais d'administration des placements de la Fondation	2021 CHF	2020 CHF
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs (TER) ¹⁾	147'719'594.41	102'884'090.00
Frais de transaction des parts de fonds (frais TTC) ²⁾	20'100.00	21'500.00
Autres frais de gestion de fortune directs	29'732.83	22'913.10
Honoraires pour conseil indépendant en placements	155'980.95	221'103.55
Total	147'925'408.19	103'149'606.65

¹⁾ Les TER incluent également les frais du gestionnaire de fortune AXA Assurances SA, les droits de garde, les frais d'administration, les coûts de benchmarking et d'analyse ainsi que les frais de service.

²⁾ Frais de transaction lors de la souscription et du rachat de certificats de parts du fonds stratégique et de ses modules.

Frais d'administration des placements des caisses de prévoyance	2021 CHF	2020 CHF
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs (TER)	45'788.05	1'256.00
Frais de transaction et impôts	13'121.71	0.00
Droits de garde	30'780.11	0.00
Total	89'689.87	1'256.00

Total des frais d'administration des placements **148'015'098.06** **103'150'862.65**

	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
Total des placements	29'247'504'115.41	25'146'254'935.28
Total des placements transparents	29'247'504'115.41	25'146'254'935.28
Total des frais de gestion de fortune en % des placements transparents	0,51%	0,41%
Taux de transparence en matière de frais	100,00%	100,00%

Placements collectifs non transparents

Aucun

6.10.2 Remboursements / rétrocessions

Les éventuelles rémunérations/rétrocessions au titre des placements doivent être créditées à la Fondation.

L'utilisation de rétrocessions, rémunérations, taxes, commissions, remboursements, rabais, indemnités de distribution, etc. éventuels perçus par les personnes et les institutions chargées de la gestion de fortune dans l'exercice de leur activité pour la Fondation est régie par les accords conclus dans le cadre des mandats de gestion de fortune. Chaque année, les personnes et les institutions concernées fournissent à la Fondation une confirmation ou un décompte écrits et doivent en outre lui remettre tout autre avantage financier en rapport avec l'exercice de leur activité pour celle-ci.

6.10.3 Droits des actionnaires

La Fondation ne possédant aucun placement direct en actions, elle ne dispose d'aucun droit de vote.

6.11 Explication des placements auprès des employeurs et des réserves de cotisations des employeurs

6.11.1 Créances auprès des employeurs affiliés	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Créances auprès des employeurs affiliés (cotisations encore dues)	195'615'483.01	161'407'959.35
./. Ducroire	-992'660.00	-624'300.00
État au 31.12	194'622'823.01	160'783'659.35

Au 31 mars 2022, suite aux paiements des employeurs concernés, ces créances se sont réduites à 37'887'064.65 CHF (année précédente: 40'617'642.28 CHF).

La Fondation a prélevé un intérêt moratoire de 5,00%, comme l'année précédente.

La Fondation n'a effectué aucun placement auprès d'employeurs affiliés au sens de l'art. 57 OPP 2.

6.11.2 Réserves de cotisations des employeurs	2021	2020
	CHF	CHF
État au 01.01	237'077'972.39	223'416'271.52
Apports dans les réserves de cotisations des employeurs (y c. éventuelles reprises de caisses de prévoyance)	74'637'187.24	65'969'404.47
Prélèvement pour le financement de cotisations	-51'871'591.50	-46'322'155.53
Transfert lors de départs de caisses de prévoyance	-3'651'799.40	-5'211'002.85
Dissolution en faveur des fonds libres	-1'055'924.45	-774'545.22
État au 31.12	255'135'844.28	237'077'972.39

Les réserves de cotisations des employeurs n'ont pas été rémunérées.

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Explications relatives aux comptes actifs

7.1.1 Créances

Figurent essentiellement à ce poste les créances envers d'autres institutions de prévoyance.

7.1.2 Avoirs auprès d'AXA Vie SA

Ce poste correspond aux soldes des comptes de la Fondation gérés par AXA Vie SA.

7.1.3 Compte de régularisation actif

Ce poste comporte principalement des rentes versées d'avance ainsi que des cotisations acquises mais pas encore décomptées.

7.2 Explications relatives aux comptes passifs

7.2.1 Prestations de libre passage et rentes

Ce poste comporte principalement des prestations de libre passage qui n'ont pas encore été transférées à d'autres institutions de prévoyance ainsi que des prestations de libre passage reçues, mais non encore intégrées.

7.2.2 Autres dettes

Ce poste correspond essentiellement à des engagements envers le fonds de garantie LPP.

7.2.3 Compte de régularisation passif

Ce poste est constitué essentiellement de prestations de libre passage versées d'avance en lien avec de nouvelles affiliations et de remboursements de cotisations en faveur d'employeurs affiliés qui n'ont pas encore été crédités.

7.2.4 Fonds libres des caisses de prévoyance	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
Fonds libres des caisses de prévoyance (sans Custom Invest) ¹⁾	78'885'852.42	84'071'178.90
Fonds libres des caisses de prévoyance Custom Invest (placements sous propre responsabilité)	8'357'425.04	8'974'053.07
Réserves de financement des caisses de prévoyance dans le cadre d'une solution de regroupement	135'396.70	136'175.15
État au 31.12	87'378'674.16	93'181'407.12

¹⁾ En 2021, les fonds libres des caisses de prévoyance ont été rémunérés au taux de 1,00%, comme l'année précédente.

7.3 Explications relatives aux postes du compte d'exploitation

7.3.1 Ventilation des cotisations totales	2021	2020
	CHF	CHF
Cotisations d'épargne	1'614'571'843.04	1'459'426'328.98
Cotisations de risque	214'540'982.80	192'684'436.49
Cotisations de frais	64'147'864.76	56'817'869.39
Cotisations au fonds de garantie LPP	10'134'311.25	9'274'912.50
Total	1'903'395'001.85	1'718'203'547.36
dont cotisations des salariés	834'003'650.30	752'940'084.51
dont cotisations des employeurs	1'068'642'802.18	963'821'532.58
dont cotisations provenant des fonds libres de caisses de prévoyance	748'549.37	1'441'930.27

7.3.2 Apports liés à la reprise / transfert en cas de sortie collective	2021	2020
	CHF	CHF
Apports liés à la reprise d'effectifs d'assurés		
Fonds libres	44'081'027.23	36'540'923.41
Total	44'081'027.23	36'540'923.41
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective		
Fonds libres	17'212'173.93	2'586'075.88
Total	17'212'173.93	2'586'075.88

7.3.3 Rentes de vieillesse versées	2021	2020
	CHF	CHF
Rentes prises en charge de manière autonome par la Fondation	66'553'638.50	37'679'538.15
Rentes réassurées selon les principes actuariels	398'325'154.80	409'911'197.41
Total	464'878'793.30	447'590'735.56

7.3.4 Rentes de survivants versées	2021	2020
	CHF	CHF
Rentes prises en charge de manière autonome par la Fondation	294'311.80	190'378.75
Rentes réassurées selon les principes actuariels	66'861'389.40	65'218'873.90
Total	67'155'701.20	65'409'252.65

7.3.5 Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce

Versements anticipés pour la propriété du logement	2021	2020
Nombre	817	696
Montant total en CHF	66'600'892.31	58'134'922.24

Mises en gage pour la propriété du logement	2021	2020
Nombre	269	279

Versements à la suite de divorces	2021	2020
Nombre	437	348
Montant total en CHF	39'363'989.46	25'760'511.16

7.3.6 Prestations d'assurance

Il s'agit des prestations de vieillesse, de survivants et d'invalidité (rentes et capitaux), des libérations du paiement des cotisations d'épargne, des libérations du paiement de la prime ainsi que des valeurs de restitution en cas de dissolution de contrats reçues par AXA Vie SA.

7.3.7 Primes de coûts / frais d'administration

Primes de coûts	2021	2020
	CHF	CHF
Frais d'administration généraux	51'660'449.70	51'524'656.36
Frais de marketing et de publicité	953'164.08	963'350.82
Indemnisation au titre des frais de distribution et de conclusion	39'047'734.27	36'195'191.22
<i>dont rémunérations versées aux courtiers</i>	<i>15'813'176.85</i>	<i>13'888'392.95</i>
<i>dont indemnisation au titre des frais de distribution, hors commissions de courtiers</i>	<i>23'234'557.42</i>	<i>22'306'798.27</i>
Total	91'661'348.05	88'683'198.40

La prime de coûts fait partie des charges d'assurance comptabilisées pendant l'exercice sous revue. Elle reflète les montants que la Fondation a payés à AXA Vie SA au titre des prestations liées à l'administration et aux services conformément au contrat d'assurance et de gérance ainsi que des charges de distribution telles que les commissions de conclusion et d'intermédiation.

La structure des coûts d'AXA Vie SA représente la base de calcul du tarif de frais vérifié chaque année par la FINMA dans le modèle actuariel appliqué. La structure de coûts prise en compte reflète les valeurs empiriques découlant du processus de coûts d'AXA Vie SA et est composée des éléments indiqués dans le tableau.

Frais d'administration

Les frais d'administration figurant dans le compte d'exploitation comprennent les contributions aux coûts d'administration pour des dépenses et services particuliers qui ont été facturés à la Fondation en sus de la prime de coûts ainsi que les coûts directs de la Fondation.

Coûts pour dépenses spéciales

(financés par les caisses de prévoyance, les employeurs et les assurés) ¹⁾

	2021	2020
	CHF	CHF
Frais liés aux rachats	3'750.00	5'746.25
Frais liés au traitement de demandes EPL	465'300.00	421'456.90
Frais d'encaissement	609'763.66	632'528.35
Frais liés à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance	1'181'911.40	1'317'370.35
Frais liés à la répartition volontaire des fonds libres	18'669.99	21'894.90
Frais d'annonce	166'200.00	153'500.00
Coûts pour des services spéciaux	179'355.35	122'721.50
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle	4'249.80	3'234.25
Total	2'629'200.20	2'678'452.50

¹⁾ Ces coûts financés par les caisses de prévoyance, les employeurs ou les assurés n'influent pas sur l'excédent des charges/des produits de la Fondation.

Coûts directs de la Fondation

(financés par la fortune de la Fondation) ²⁾

	2021	2020
	CHF	CHF
Frais afférents à la gestion des bénéficiaires de rentes autonomes	1'054'652.25	0.00
Frais de formation et rémunération des membres du Conseil de fondation	293'056.73	443'119.70
Frais de conseil	121'416.30	265'622.30
Honoraires de l'organe de révision	81'410.45	81'841.25
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle	90'279.70	79'551.60
Frais liés à la surveillance directe	69'900.00	77'300.00
Émoluments de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle	86'461.35	95'010.75
Coûts pour autres dépenses	8'524.75	7'888.80
Total	1'805'701.53	1'050'334.40

²⁾ En 2021, la société fondatrice a pris en charge une partie de ces frais (70'536.75 CHF/année précédente: 123'298.35 CHF). Ces crédits sont compris dans le poste «Produits divers».

7.3.8 Produits de prestations fournies

Des contributions aux frais supplémentaires conformes au règlement des frais de gestion sont prélevées en vue de couvrir les dépenses particulières (p. ex. procédures de recouvrement/poursuites, traitement de demandes EPL, résiliations de contrats).

7.3.9 Produits divers

Ce poste comprend essentiellement des crédits de la société fondatrice concernant la prise en charge de pertes sur débiteurs ainsi que des contributions aux coûts au titre des frais de poursuite.

7.3.10 Autres frais

Il s'agit principalement de pertes sur débiteurs, de la constitution du ducroire ainsi que des primes pour les assurances de la responsabilité civile pour préjudices de fortune.

7.3.11 Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)

Il n'est pas possible de déduire la situation financière des caisses de prévoyance de l'excédent des charges. Ainsi, la répartition de fonds libres en faveur des personnes assurées suffit à créer un excédent des charges.

7.3.12 Excédent des produits de la Fondation

	2021	2020
	CHF	CHF
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	-779'222'564.52	-457'736'179.83
Dissolution/constitution de provisions techniques de la Fondation (net)	86'950'801.85	-122'780'753.00
Rentes versées de manière autonome et variation de capitaux de prévoyance de bénéficiaires de rentes (net)	-104'475'582.84	-152'585'384.00
Pertes de sortie liées aux prestations de libre passage	-9'950.25	-173'767.75
Charge d'assurance financée par la Fondation	-31'980'379.75	-33'325'290.00
Résultat net des placements	1'808'479'664.51	1'121'689'326.66
Produit ultérieur de la transformation	2'151'233.96	0.00
Parts d'excédent issues du processus de risque	18'016'639.00	40'625'845.00
Rémunération des fonds libres des caisses de prévoyance	-789'698.40	-845'424.40
Coûts directs de la Fondation (frais d'administration)	-1'805'701.53	-1'050'334.40
Prise en charge de coûts par la société fondatrice	70'536.75	123'298.35
Pertes sur débiteurs (net)	-650'039.21	-137'921.07
<i>Pertes sur débiteurs</i>	<i>-1'301'507.95</i>	<i>-1'927'058.32</i>
<i>Pertes sur débiteurs prises en charges par la société fondatrice</i>	<i>651'468.74</i>	<i>1'789'137.25</i>
Constitution du ducroire	-368'360.00	-624'300.00
Prime pour l'assurance de la responsabilité civile pour préjudices de fortune	-97'356.00	-70'164.05
Autres charges et produits (net)	99'705.05	97'047.02
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur	996'368'948.62	393'205'998.53
Constitution de la réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	-996'368'948.62	-393'205'998.53
Excédent des produits de la Fondation	0.00	0.00

8 Demandes de l'autorité de surveillance

La demande de l'autorité de surveillance concernant l'ajout des chiffres de l'exercice précédent dans la présentation des placements par catégorie dans les comptes 2020 a été mise en œuvre (voir point 6.4).

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP 2)

La Fondation ne présente aucun découvert.

9.2 Liquidation partielle ou totale

Les conditions d'une liquidation partielle de la Fondation et la réalisation d'une procédure de liquidation partielle sont définies dans le règlement applicable à la liquidation partielle de la fondation collective. Au 31 décembre 2021, les éléments constitutifs de la liquidation partielle de la Fondation étaient réunis. La procédure correspondante sera exécutée à partir de 2022.

En fonction de l'évolution des affaires, des liquidations partielles ou totales sont opérées au niveau des caisses de prévoyance. Les procédures observées en la matière sont celles prévues par le règlement applicable à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance.

9.3 Procédures juridiques en cours

Au 31 décembre 2021, 18 procédures juridiques étaient en cours. Sur celles-ci, 17 portaient sur des droits aux prestations et une sur des frais. Elles sont menées en collaboration avec AXA Vie SA et/ou un cabinet d'avocats externe.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun



KPMG AG
Badenerstrasse 172
Case postale
CH-8036 Zurich

+41 58 249 31 31
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de AXA Fondation Prévoyance professionnelle, Winterthur, Winterthur

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de AXA Fondation Prévoyance professionnelle, Winterthur, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



**AXA Fondation Prévoyance
professionnelle, Winterthur,
Winterthur**

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG AG

***Ceci est la traduction française du
rapport allemand de l'organe de révision***

Erich Meier
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Carole Gehrer
Expert-réviseur agréée

Zurich, 22 juin 2022

AXA-fondation-prevoyance-professionnelle.ch
Téléphone 24h/24:
0800 809 810
Portail clients:
myAXA.ch

AXA Vie SA